



CIRCUITS
NOUVELLES
FRONTIERES

LES VACANCES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER – FINLANDE*

À ce jour, il n'y a plus de restrictions pour entrer en Finlande en provenance de France.

A noter cependant qu'à l'arrivée en Finlande, les autorités peuvent contrôler, outre les documents d'identité, tout type de document relatif au COVID-19 tels que les certificats de tests, de vaccination ou de rétablissement.

Aussi, il est fortement recommandé de posséder avant le départ pour tous les voyageurs nés avant 2006 :

- Soit un **schéma vaccinal complet**. Le schéma vaccinal est considéré comme complet : 7 jours après la 2ème injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ; 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson&Johnson) ; 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid-19 (1 seule injection nécessaire).
- Soit un **justificatif de rétablissement après une contamination à la Covid-19** depuis moins de six mois, incluant au minimum les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance de la personne, date du diagnostic positif, signature/tampon d'un professionnel de la santé (médecin) ou document édité à partir d'un service officiel (tel qu'OmaKanta en Finlande ou que le compte Ameli en France).
- Soit un **test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures**.

En l'absence de ces documents, les autorités finlandaises peuvent demander aux voyageurs d'effectuer un test auprès d'un centre à la frontière à leur frais.

Il est conseillé aux passagers d'utiliser [FINEntry](#) avant leur voyage.

Veillez à ce que vos certificats de test disposent d'un QR Code.

Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier de vos certificats et formulaire.

FORMALITÉS VOL RETOUR*

Pour les voyageurs ayant réalisé le schéma vaccinal complet¹ :

- Fournir un certificat de vaccination.

Pour les voyageurs de 12 ans et plus, non vaccinés ou n'ayant pas réalisé le schéma vaccinal complet fournir :

- Soit le résultat d'un test PCR négatif de moins de 72h ou antigénique négatif de moins de 48h avant votre départ.
- Soit un certificat de rétablissement (résultat positif à un test PCR ou antigénique réalisé plus de onze jours avant le départ).

Ce certificat n'est valable que pour une durée de six mois à compter de la date de réalisation de l'examen ou du test).

- Vous devez également présenter à l'enregistrement de votre vol à l'aéroport une copie numérique d'un formulaire de localisation numérique des passagers (dPLF) rempli avant le voyage sur le site <https://app.euplf.eu/#/>.

PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !



*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

¹ Toutes les informations concernant le schéma vaccinal complet sont disponible sur ce site : https://www.levoyaging.fr/article/coronavirus/#Definition_du_schema_vaccinal_complet

Date de la dernière mise à jour : 10/05/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages..